

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1837

24 juin 2016

### SOMMAIRE

Fondation Kräizbierg .....	88151	Location Consulting & Facilities S.A. ....	88130
FR Holding Sàrl .....	88165	log Capital Management S.à r.l. ....	88138
Kim Investment Funds .....	88137	LSF 14 S.à r.l. ....	88139
Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A. ....	88135	LSF 15 S.à r.l. ....	88141
Kite Fund Sicav .....	88138	LSF Heidelberg Investments S.à r.l. ....	88138
Kuylenstierna & Skog S.A. ....	88131	LSREF3 GTC Holdings S.à r.l. ....	88162
Laeis GmbH .....	88132	LSREF3 Lion Investments S.à r.l. ....	88141
Laguna Holdings S.à r.l. ....	88133	LSREF3 Mammuth Holdings S.à r.l. ....	88141
Laguna Investments S.à r.l. ....	88133	LSREF3 Mammuth Holdings S.à r.l. ....	88139
Lamer S.A. ....	88135	LVS II Lux XVI S.à r.l. ....	88141
La Montagne de Beaulieu S.A. ....	88134	Lymith Holdings S.à r.l. ....	88134
Languard S.A. ....	88134	Machine S.à r.l. ....	88147
Le Battant Dormant S.A. ....	88131	M&G Chemicals .....	88142
Lëtzebuenger Landjugend a.s.b.l. ....	88132	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l. ....	88142
Lëtzebuenger Landjugend - Jongbaueren a Jongwënzer .....	88132	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ....	88144
Level Two Investments .....	88131	Mundipharma International Services S.à r.l. .....	88147
Lhold S.à r.l. ....	88134	One Dom S.à r.l. ....	88148
Location Consulting & Facilities S.A. ....	88130	Promopharm S.A. ....	88176

**Location Consulting & Facilities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7640 Christnach, 13, Moellerdallerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.099.

—  
*Extrait du PV d'assemblée générale ordinaire du 01/06/2015*

1. Renouvellement du Conseil d'Administration

L'assemblée générale décide, par un vote spécial et à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur LUDOVICY Claude domicilié à 13 Moellerdallerstrooss L-7640 Christnach, de Monsieur HERSCHBACH Nico domicilié à 8 Rue Millewee L-7661 Medernach et de Madame HERSCHBACH-THILGEN Désirée domiciliée à 67 rue de Luxembourg L-7733 Colmar-Berg.

De plus, l'assemblée générale décide également de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur LUDOVICY Claude.

Ces mandats sont renouvelés pour une période de 2 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en juin 2017.

2. Nomination d'un commissaire aux comptes

L'assemblée générale décide, par un vote spécial et à l'unanimité, de nommer la société DEVAUX ET ASSOCIES SARL ayant son siège social à 121 Rue de Muhlenbach à L-2168 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 0183246 comme commissaire aux comptes.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à 6 ans à dater de ce jour. Ce dernier prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en juin 2021.

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été traités et qu'il ne subsiste plus aucune question, l'assemblée est clôturée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur LUDOVICY Claude  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016096140/27.

(160065804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Location Consulting & Facilities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7661 Medernach, 8, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 128.099.

—  
*Extrait du Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 01/06/2009*

**1. Renouvellement du Conseil d'Administration.** L'assemblée générale décide, par un vote spécial et à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur LUDOVICY Claude domicilié à 13 Moellerdallerstrooss L-7640 Christnach, de Monsieur HERSCHBACH Nico domicilié à 8 Rue Millewee L-7661 Medernach et de Madame HERSCHBACH-THILGEN Désirée domiciliée à 8 Rue Millewee L-7661 Medernach.

De plus, l'assemblée générale décide également de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur LUDOVICY Claude.

Ces mandats sont renouvelés pour une période de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en juin 2015.

**2. Nomination d'un commissaire aux comptes.** L'assemblée générale décide, par un vote spécial et à l'unanimité, de nommer la société DEVAUX AUDIT & TAX (anciennement DEVAUX ET ASSOCIES SARL) ayant son siège social à Rue de Muhlenbach 121 à L-2168 Luxembourg (anciennement Place Dargent à L-1413 Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 0092355 comme commissaire aux comptes.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à 6 ans à dater de ce jour. Ce dernier prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en juin 2015.

Étant donné que tous les points de l'ordre du jour ont été traités et qu'il ne subsiste plus aucune question, l'assemblée est clôturée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur LUDOVICY Claude  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2016096141/26.

(160065804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Le Battant Dormant S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 189.695.

La société A & H Services sa, siégeant au 15, Avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-119225 dénoncé en qualité de domiciliataire, la société Le Battant Dormant sa., 15, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-189695 et ce à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2016.

A & H Services sa.

Herman SWANNET

Référence de publication: 2016096135/13.

(160066060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Level Two Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.480.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 20 avril 2016 à 10h00*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a ratifié la décision suivante:

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

\* M. Jan Stig Rasmussen, Président et Administrateur,

11, rue de Wecker, L-6795 Grevenmacher.

\* Mme Michaela Winther, Administrateur,

18, Slagelsegade, DK-2100 Kobenhavn V, Danemark.

\* M. Kim Asger Olsen, Administrateur,

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Ernst & Young Société Anonyme, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 20 Avril 2016.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

*Mandataire*

Référence de publication: 2016096137/25.

(160066675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Kuylentierna & Skog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.203.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 8 Avril 2016, que:

1) Le mandat des Administrateurs Mlle Elisabeth Skog, M Johan Kuylentierna, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2016.

2) M François Winandy et M Björn Carlson ont été appelées à la fonction d'administrateur de la société jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2016.

3) Deloitte Audit, a été nommé Réviseur d'entreprises agréé. Le mandat de la Deloitte Audit, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg se terminera à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2016.

4) Le mandat des Administrateurs délégué, responsable de la gestion journalière Mlle Elisabeth Skog et M Johan Kuylentierna a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 21 Avril 2015.

Kuylenstierna & Skog S.A.

Référence de publication: 2016096125/22.

(160066379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Lëtzebuenger Landjugend - Jongbaueren a Jongwënzer, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 1.160.

—  
DISSOLUTION

*Procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'association en date du 15 avril 2016*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à l'unanimité, de procéder à la dissolution de l'Association avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a déclaré, à l'unanimité, la liquidation de l'Association close, avec effet à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le transfert de tous les actifs disponibles, tels que reflétés dans les Comptes Intérimaires de l'Association, à l'association sans but lucratif de droit luxembourgeois «LJB & JW, A.S.B.L, LËTZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWËNZER (Jeunes Agriculteurs et Viticulteurs du Grand-duché de Luxembourg)», dont la nouvelle dénomination sera «LLJ, A.S.B.L., LËTZEBUERGER LANDJUGEND A JONGBAUEREN», avec effet à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, et de mandater M. François GLODT afin de procéder aux modalités du transfert susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096127/20.

(160065662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Lëtzebuenger Landjugend a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 563.

—  
DISSOLUTION

*Procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'association en date du 15 avril 2016*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à l'unanimité, de procéder à la dissolution de l'Association avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a déclaré, à l'unanimité, la liquidation de l'Association close, avec effet à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le transfert de tous les actifs disponibles, tels que reflétés dans les Comptes Intérimaires de l'Association, à l'association sans but lucratif de droit luxembourgeois «LJB & JW, A.S.B.L, LËTZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWËNZER (Jeunes Agriculteurs et Viticulteurs du Grand-duché de Luxembourg)», dont la nouvelle dénomination sera «LLJ, A.S.B.L., LËTZEBUERGER LANDJUGEND A JONGBAUEREN», avec effet à la date de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, et de mandater M. François GLODT afin de procéder aux modalités du transfert susmentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096128/20.

(160065661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Laeis GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 106.344.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.  
LAEIS GmbH  
Am Scheerleck 7  
L-6868 Wecker  
Signature

Référence de publication: 2016096129/14.

(160065766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Laguna Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 204.531.

*Extrait rectificatif pour l'acte de constitution (Acte Notarié) de la société susmentionnée tenue par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2016.*

Suite à une erreur qui s'est glissée dans l'Acte Notarié, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mars 2016, Relation: 1LAC/2016/7640, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 14 mars 2016 sous la référence L160044044, le code postal indiqué dans la constitution et dans l'Assemblée Générale extraordinaire suivant devrait être «1528» et non «1258».

Qu'en conséquence, l'adresse du siège social de la société est fixée à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/7749. Reçu douze (12.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.  
*Pour Laguna Holdings S.à r.l.*  
E. Delosch

Référence de publication: 2016096131/20.

(160066150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Laguna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 204.565.

*Extrait rectificatif pour l'acte de constitution (Acte Notarié) de la société susmentionnée tenue par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2016.*

Suite à une erreur qui s'est glissée dans l'Acte Notarié, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mars 2016, Relation: 1LAC/2016/7641, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 15 mars 2016 sous la référence L160044920, le code postal indiqué dans la constitution et dans l'Assemblée Générale extraordinaire suivant devrait être «1528» et non «1258».

Qu'en conséquence, l'adresse du siège social de la société est fixée à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Par conséquent il faut aussi noter que l'adresse de son associé unique Laguna Holdings S.à r.l. est aussi fixée à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/7750. Reçu douze (12.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.  
*Pour Laguna Investments S.à r.l.*  
E. Delosch

Référence de publication: 2016096132/22.

(160066140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Languard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 189.397.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 20 avril 2016*

*Résolution:*

L'Assemblée prend acte de la démission présentée par International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société.

L'Assemblée décide d'élire, en son remplacement, la société FCS Services, ayant son siège social au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 186.493.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2015. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANGUARD S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016096133/17.

(160065905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Lhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.990.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 203.656.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096138/11.

(160066640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Lymit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 635.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 113.903.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096143/13.

(160065647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**La Montagne de Beaulieu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 142.576.

—  
EXTRAIT

Il résulte de lettres de démission du 15 avril 2016 que les administrateurs, Messieurs Claude Geiben et Jérôme Domange et Madame Gabriele Schneider ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Michel Schaeffer, ont démissionné.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016096144/14.

(160066011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Lamer S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 347.500,00.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 135.831.

*Extrait des résolutions des administrateurs datées du 18 avril 2016*

En date du 18 avril 2016, les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social au 4, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016096145/15.

(160065757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.624.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteen of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.624, incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 03 June 2010, number 1162, page 55730. The articles have been amended pursuant to a notarial deed dated 28 December 2012 published in the Mémorial C dated 09 April 2013, number 834, page 39987.

The meeting is presided by Mrs. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms. Caroline Sculteur, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of TAYTON HOLDING LIMITED a limited company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.
3. Determination of the powers and compensations of the liquidator.
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

### *Second resolution*

The general meeting decides to appoint, as liquidator of the Company, TAYTON HOLDING LIMITED a limited company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

### *Third resolution*

The general meeting decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to The general meeting in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quinze avril.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Kingdom Holding 2 GP & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.624, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 03 juin 2010, numéro 1162, page 55730. Les statuts ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C du 09 avril 2013, numéro 834, page 39987.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Caroline Sculteur, Maître en droit, demeurant à Howald, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination de liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des Actions Ordinaires qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur, TAYTON HOLDING LIMITED une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1902308, représentée ici et qui déclare accepter ce mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 avril 2016. Relation: EAC/2016/9187. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016096112/128.

(160065869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Kim Investment Funds, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.321.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2016:

sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

- Mr. Chai Won Lee,
- Mr. Dimitri Brunwasser
- Mr. Jin Hwan Park.

est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096117/17.

(160065826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Kite Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 171.354.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 19 avril 2016*

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an se terminant avec la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

\* Mme Lidia Palumbo, Présidente et Administrateur

\* M. Sante Jannoni, Administrateur

\* M. Roberto Facchini, Administrateur

\* M. Stefano Formentini, Administrateur

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, Réviseur d'Entreprises Agréé, 2, Rue Gerhard Mercator, L1014 Luxembourg, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096120/18.

(160066286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**log Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.655.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions, prises par l'associé unique de la Société, que:

- M. Valter Dos Santos Lopes, né le 22 septembre 1976 à Lisbonne (Portugal), avec adresse personnelle au 36, Rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, a été nommé gérant A de la Société, en remplacement de M. Miguel Antão, avec effet au 15 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096154/16.

(160065778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**LSF Heidelberg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.151.

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination avec effet au 9 mars 2016 et s'appelle désormais Caroline Lux Holdings S.à r.l..

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096156/21.

(160066238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSF 14 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.153.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Liridon Elshani, employee with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 13 April 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF 14 S.à r.l., registered with the RCS under number B 198153, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 30 June 2015 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 26 August 2015 number 2256, which articles have not been amended since (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 100 (one hundred) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- 1) Change of the name of the Company to "LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l.";
- 2) Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such change of name.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 4 of the Articles so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4. Name.** The corporate name of the Company is "LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l."."

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le treize avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Liridon Elshani, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 13 avril 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSF 14 S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 198153, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et constituée suivant un de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 26 août 2015, numéro 2256, lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 100 (cents) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

### *Ordre du jour*

- 1) Changement de nom de la Société en «LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l.»;
- 2) Par conséquent, modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ce changement de nom de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l.».

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des Statuts, de sorte que cet article 4 aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l.».

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2016. 2LAC/2016/8005. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016096157/102.

(160065919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**LSREF3 Lion Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 188.681.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096158/10.

(160066327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 198.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096159/10.

(160066272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**LSF 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 198.181.

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination avec effet au 13 avril 2016 et s'appelle désormais LSREF3 Mammut Holdings S.à r.l..

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096160/21.

(160066226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**LVS II Lux XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 186.476.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 7 avril 2016 d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence et Monsieur Dominique Le Gal et de nommer Madame Nathalie Houllé, née le 8 mars 1984 à Forbach, France, résidant professionnellement au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg et de nommer la société PIMCO Lux Management S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203 083, ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérants de la Société avec effet au 7 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096168/16.

(160066144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**M&G Chemicals, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 174.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016096169/13.

(160065953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 370.288,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of April.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

M&G Real Estate Debt Fund II LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1736,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.314 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2483 of 5 October 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 31 March 2016, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 12 April 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at three hundred and seventy thousand and eighty six Pounds Sterling and ninety six thousandths (GBP 370,086.096) represented by three hundred and seventy million, eighty six thousand and ninety six (370,086,096) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and one Pounds Sterling and nine hundred and one thousandths (GBP 201.901) in order to raise it from its current amount of three hundred and seventy thousand and eighty six Pounds Sterling and ninety six thousandths (GBP 370,086.096) represented by three hundred and seventy million, eighty six thousand and ninety six (370,086,096) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, to three hundred and seventy thousand, two hundred and eighty seven Pounds Sterling and nine hundred and ninety seven thousandths (GBP 370,287.997) represented by three hundred and seventy million, two hundred and eighty seven thousand, nine hundred and ninety seven (370,287,997) shares, through the issue of two hundred and one thousand, nine hundred and one (201,901) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

*Subscription - Payment*

The two hundred and one thousand, nine hundred and one (201,901) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of two hundred and one thousand, nine hundred and one Pounds Sterling (GBP 201,901), out of which:

- two hundred and one Pounds Sterling and nine hundred and one thousandths (GBP 201.901) are allocated to the share capital are allocated to the share capital, and

- two hundred and one thousand, six hundred and ninety nine Pounds Sterling and ninety nine thousandths (GBP 201,699.099) are allocated to the share premium.

The two hundred and one thousand, nine hundred and one (201,901) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of two hundred and one thousand, nine hundred and one (GBP 201,901) Pounds Sterling, is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and seventy thousand, two hundred and eighty seven Pounds Sterling and nine hundred and ninety seven thousandths (GBP 370,287.997) represented by three hundred and seventy million, two hundred and eighty seven thousand, nine hundred and ninety seven (370,287,997) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le douzième jour d'avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

M&G Real Estate Debt Fund II LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.314 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2483 du 5 octobre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 11 avril 2016, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ici représenté par Mme Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 31 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund II LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé de trois cent soixante mille quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt-dix six millièmes (GBP 370,086.096) représenté par trois cent soixante millions de dollars, quatre-vingt-six mille quatre-vingt-six (370,086,096) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence deux cent une livre sterling et neuf cent un millième (GBP 201.901) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt-seize millièmes (GBP 370.086,096) représenté par trois cent soixante-dix millions quatre-vingt-six mille quatre-vingt-seize (370.086.096) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de Livre Sterling (GBP 0,001) chacune à trois cents soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-sept livres sterling et neuf cent quatre-vingt-dix-sept millièmes (GBP 370.287,997) représenté par trois cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (370.287.997) parts sociales par l'émission de deux cent un mille neuf cent une (201.901) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

*Souscription - Libération*

Les deux cent un mille neuf cent une (201.901) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un prix total de deux cent une livre sterling et neuf cent un millième (GBP 201,901) livres sterling dont:

- deux cent une livre sterling et neuf cent un millième (GBP 201,901) sont alloués au capital social; et
- deux cent un mille six cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf millièmes (GBP 201.699,099) sont alloués à la prime d'émission.

Les deux cent un mille neuf cent une (201.901) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un prix total de deux cent mille neuf cent une (GBP 201.901) livres sterling à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent soixante-dix mille, deux cent quatre-vingt-sept livres sterling et neuf cent quatre-vingt-dix-sept millièmes (GBP 370.287,997) représenté par trois cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (370.287.997) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 avril 2016. Relation: DAC/2016/5561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096170/137.

(160065629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 425.672.417,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of April.

Before Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED



M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3<sup>rd</sup> Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 7 December 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the undersigned notary on 31 March 2016, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey, on 12 April 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at four hundred and twenty five thousand, three hundred and sixty one Pounds Sterling and eight hundred and eighty five thousandths (GBP 425,361.885), represented by four hundred and twenty five million, three hundred and sixty one thousand, eight hundred and eighty five (425,361,885) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

Increase the Company's share capital by an amount of three hundred and ten Pounds Sterling and five hundred and thirty two thousandths (GBP 310.532) in order to raise it from its current amount of four hundred and twenty five thousand, three hundred and sixty one Pounds Sterling and eight hundred and eighty five thousandths (GBP 425,361.885), represented by four hundred and twenty five million, three hundred and sixty one thousand, eight hundred and eighty five (425,361,885) shares in registered form with a par value of one thousandth Pounds Sterling (GBP 0.001) each to four hundred and twenty five thousand, six hundred and seventy two Pounds Sterling and four hundred and seventeen thousandths (GBP 425,672.417), represented by four hundred and twenty five million, six hundred and seventy two thousand, four hundred and seventeen (425,672,417) shares, through the issue of three hundred and ten thousand, five hundred and thirty two (310,532) shares, having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

#### *Subscription - Payment*

The three hundred and ten thousand, five hundred and thirty two (310,532) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of three hundred and ten thousand, five hundred and thirty two Pounds Sterling (GBP 310,532), out of which:

- three hundred and ten Pounds Sterling and five hundred and thirty two thousandths (GBP 310.532), are allocated to the share capital, and

- three hundred and ten thousand, two hundred and twenty one Pounds Sterling and four hundred and sixty eight thousandths (GBP 310,221.468) are allocated to the share premium.

The three hundred and ten thousand, five hundred and thirty two (310,532) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of three hundred and ten thousand, five hundred and thirty two Pounds Sterling (GBP 310,532), is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at four hundred and twenty five thousand, six hundred and seventy two Pounds Sterling and four hundred and seventeen thousandths (GBP 425,672.417), represented by four hundred and twenty five million, six hundred and seventy two thousand, four hundred and seventeen (425,672,417) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.”

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-)

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douzième jour d'avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grandduché de Luxembourg,

#### A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3<sup>ème</sup> étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1736,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 31 mars 2016, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Guernsey, le 11 Avril 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante et une livres Sterling et huit cent quatre-vingt-cinq millièmes (GBP 425.361,885), représentés par quatre cent vingt-cinq millions trois cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-cinq (425.361.885) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent dix livres sterling et cinq cent trente-deux millièmes (GBP 310,532) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-cinq mille trois cent soixante et une livres Sterling et huit cent quatre-vingt-cinq millièmes (GBP 425.361.885), représentés par quatre cent vingt-cinq millions trois cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-cinq (425.361.885) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune à quatre cent vingt-cinq mille six cent soixante-douze livres sterling et quatre cent dix-sept millièmes (GBP 425.672,417), représentés par quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-douze mille quatre cent dix-sept (425.672.417) par l'émission de trois cent dix mille cinq cent trente-deux (310.532) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

#### Souscription - Libération

Les trois cent dix mille cinq cent trente-deux (310.532) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un prix total de trois cent dix mille cinq cent trente-deux (GBP 310.532) livres sterling dont:

- trois cent dix livres sterling et cinq cent trente-deux millièmes (GBP 310,532), sont alloués au capital social; et
- trois cent dix mille deux cent vingt et une livres Sterling et quatre cent soixante-huit millièmes (GBP 310.221,468) sont alloués à la prime d'émission.

Les trois cent dix mille cinq cent trente-deux (310.532) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique pour un prix total de trois cent dix mille cinq cent trente-deux (GBP 310.532) livres sterling à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent vingt-cinq mille six cent soixante-douze livres sterling et quatre cent dix-sept millièmes (GBP 425.672,417), représentés par quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-douze mille quatre cent dix-sept (425.672.417) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 avril 2016. Relation: DAC/2016/5562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096171/139.

(160065708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

#### **Machine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 190.759.

#### — EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 20 avril 2016, l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Philipp Freise de son mandat de gérant de la Société avec effet au 20 avril 2016;
- nommé Nathalie Buis, née le 30 septembre 1985 à Sambreville, Belgique et résidant professionnellement au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 21 avril 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016096172/17.

(160066612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

#### **Mundipharma International Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 165.028.

#### — *Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096190/13.

(160065664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**One Dom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 204.993.

—  
STATUTS

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Arrendorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

1.- Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, né le 2 octobre 1963 à Luxembourg avec adresse professionnelle à L-1527 Luxembourg 1, rue du Maréchal Foch;

2.- La société Wellspring Investments S.à r.l., établie et ayant son siège social à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec un capital social de 12,500 euro, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.279,

ici représentée par son gérant Monsieur Patrice Gallasin, juriste, résidant à Luxembourg, habilité à engager la société par sa seule signature conformément à l'article 10 des statuts de la société et nommé à ces fonctions à l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ONE DOM S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.**

3.1. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert-comptable, tels que ces services sont définis à l'article 1 de la loi du 10 juin 1999 et exercés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptables au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec les provisions de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

#### **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant de classe A de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, les associés exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### **16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

#### *Souscription - Libération*

1. Monsieur Jean Beissel, prénommé, déclare souscrire à 6.375 (six mille trois cent soixante-quinze) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.375,- (six mille trois cent soixante-quinze euros); et

2. Wellspring Investments S.à.r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 6.125 (six mille cent vingt-cinq) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 6.125 (six mille cent vingt-cinq euros); de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

#### *Décision des associés de la société*

Et aussitôt, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, né le 2 octobre 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1527 Luxembourg, 1, rue du Maréchal Foch en tant que gérant de catégorie A;

- Monsieur Jérôme Costa, né le 18 juillet 1980 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, en tant que gérant de catégorie B;

Monsieur Rui Fernandes Da Costa, né le 2 mai 1974 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, en tant que gérant de catégorie B; et

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, avec adresse professionnelle à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 mars 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 7415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016086083/195.

(160053643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

#### **Fondation Kräizbiërg, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 34.

#### *Bilan au 31/12/2015*

ACTIF		Bilan 2015
1) Actif immobilisé . . . . .	9 777 187,87	
B) Immobilisations corporelles . . . . .		8 594 462,87
Terrains . . . . .		177 305,26
Constructions . . . . .		16 646 415,89
Amortissements constructions . . . . .		-9 087 951,85
Installations techniques et machines . . . . .		1 112 102,74
Amortissements Installations techniques et machines . . . . .		-833 122,31
Matériel de transport . . . . .		469 346,45
Amortissements Matériel de transport . . . . .		-439 988,52
Matériel de bureau et informatique . . . . .		468 654,56
Amortissements Matériel de bureau et informatique . . . . .		-396 326,76
Mobilier . . . . .		2 067 335,37
Amortissements Mobilier . . . . .		-1 896 554,36
Autres installations . . . . .		1 164 203,79
Amortissements autres installations . . . . .		-856 957,39
C) Immobilisations financières . . . . .		1 182 725,00

Participations . . . . .		1 182 725,00
Autres prêts/Entreprises liées		
Prêts Société Coopérative 3 . . . . .		335 200,10
Provisions pour dépréciation 2006 . . . . .		-335 200,10
2) Actif Circulant . . . . .	19 123 257,66	
A) Stocks . . . . .		169 280,00
Stocks de terrains et d'immeubles destinés à la revente		
Immeubles destinés à la revente . . . . .		211 600,00
Provisions: variation de prix et charges . . . . .		-42 320,00
B) Créances . . . . .	1 147 465,93	
Créances résultant de Vente . . . . .		1 020 484,10
Provision pour créances douteuses . . . . .		-41 546,59
Autres créances		
Traitements et salaires nets . . . . .		107,39
Créances conventions Mifa . . . . .		56 374,15
Payement pour compte de tiers . . . . .		0,00
Autres créances . . . . .		97 564,98
Débiteurs usagers (argent de poche) . . . . .		14 481,90
C) Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux et en caisse . . . . .	17 806 511,73	
Banques . . . . .		17 094 805,73
Bil c/c . . . . .		12 653,62
Bil c/c Gasperich . . . . .		40 975,67
Bgl Bnp c/c . . . . .		1 410,88
Bgl Bnp compte épargne . . . . .		6 681 817,22
Bcee c/c . . . . .		148 487,06
Ing Banque . . . . .		94,64
Caisse Rurale Raiffeisen . . . . .		1 771,03
BCEE Réseau Kraizbiert . . . . .		130,89
BCEE Terme Pietert . . . . .		16 748,76
BCEE Compte épargne . . . . .		10 190 715,96
2) Comptes chèques postaux . . . . .		1 100,56
3) Caisses . . . . .		12 355,44
4) Transferts comptes financiers . . . . .		698 250,00
3) Comptes de régularisation . . . . .	1 488,91	
Charges constatées d'avance . . . . .		254,00
A recevoir . . . . .		1 234,91
TOTAL ACTIF . . . . .		28 901 934,44
PASSIF		
1) Capitaux Propres . . . . .	26 609 987,54	
Dotation en capital . . . . .		6 927 448,37
Autres réserves . . . . .		9 934 558,67
Fonds dédiés . . . . .		335 255,72
Réserves . . . . .		8 535 049,26
Réserves Fonds d'investissements . . . . .		1 060 481,69
Réserve Fonds blancontact . . . . .		3 772,00
Résultats reportés . . . . .		0,00
Résultat reportés créditeurs . . . . .		0,00
Résultat reportés débiteurs . . . . .		0,00
Résultat de l'exercice . . . . .	2 147 131,03	
Subventions d'investissement en capital . . . . .	7 600 849,47	
4.1.1) Subvention Frisange . . . . .		10 905 984,81
4.1.2) Amortissements . . . . .		-5 356 660,40
4.2.1) Autres subventions Frisange . . . . .		2 452 810,80



4.2.2) Amortissements . . . . .			-1 308 875,94
4.3.1) Autres subventions Foyer Pietert . . . . .			394 435,37
4.3.2) Amortissements . . . . .			-368 253,79
4.4.1) Subventions FSFISF . . . . .			2 190 316,37
4.4.2) Amortissements . . . . .			-1 400 908,05
4.5.1) Subventions FSFISF (Charges) . . . . .			170 679,80
4.5.2) Amortissements . . . . .			-170 679,80
4.6.1) Autres subventions Amicales . . . . .			47 667,97
4.6.2) Amortissements . . . . .			-27 467,67
4.7.1) Subvention Arcelor Mittal . . . . .			70 000,00
4.8.1) Autres subventions et santé . . . . .			1 800,00
2) Provisions . . . . .	98 388,66		
1) Provisions pour Charges . . . . .		98 388,66	
2) Dettes non subordonnées . . . . .	2 158 950,85		
Dettes sur Achats et Prestations de Service . . . . .		324 769,60	
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .			324 769,60
Dettes envers les entreprises liées . . . . .		131 108,79	
			131 108,79
Dettes fiscales et dettes au titre de la Sécurité Sociale . . . . .		890 843,65	
Dettes fiscales: impôts sur salaires . . . . .			421 931,71
Dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .			468 911,94
Autres dettes . . . . .		812 228,81	
Salaires nets . . . . .			5 508,88
Dettes convention Ministère de la Famille . . . . .			144 245,32
Créditeurs Amicales . . . . .			5 938,79
Créditeurs divers . . . . .			18 894,79
Créditeurs usagers (argent de poche) . . . . .			185 504,13
Encaissements pour compte de tiers . . . . .			3 062,60
Créditeur Fonds National de Solidarité . . . . .			34 855,22
Provisions pour congés non pris et heures à récupérer . . . . .			414 219,08
3) Comptes de régularisation . . . . .	34 607,39		
Avances pour acquisitions inférieures à 870 euros . . . . .			11 751,83
Produits constatés d'avance . . . . .			22 855,56
Total Passif . . . . .		28 901 934,44	

*Profits et pertes au 31/12/2015*

DEBIT	Profits et Pertes 2015
1) Charges d'exploitation . . . . .	19 886 002,57
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables . . . . .	1 009 932,18
Autres Charges externes . . . . .	2 403 951,62
Frais de personnel	
Salaires et traitements . . . . .	13 755 018,37
Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .	2 019 917,53
Remboursement mutualité des employeurs . . . . .	-638 240,76
Corrections de valeurs nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .	827 954,98
Corrections sur éléments de l'actif circulant . . . . .	41 546,59
Autres charges d'exploitations	
Charges d'exploitation diverses . . . . .	51 702,98
Dotation aux provisions pour heures à récupérer . . . . .	329 576,80
Dotation aux provisions pour congé non pris . . . . .	84 642,28
Dotation aux provisions pour primes uniques CCT SAS . . . . .	0,00
Dotation aux provisions pour litiges . . . . .	0,00
2) Intérêts et charges assimilées . . . . .	7,39
Corrections de valeurs Immobilisations financières . . . . .	0,00
Intérêts et charges assimilées . . . . .	7,39

3) Charges exceptionnelles . . . . .	5 574,10	
4) Autres Impôts . . . . .	0,00	
Profit de l'exercice . . . . .	<u>2 147 131,03</u>	
TOTAL DEBIT . . . . .	22 038 715,09	
CREDIT		Profits et Pertes 2015
1) Produits d'exploitation . . . . .	21 971 541,25	
Montant net du chiffre d'affaires . . . . .	13 237 404,01	
Prestations de service		
Facturation usagers ASP . . . . .		1 993 088,15
Prestations à charge de l'assurance dépendance . . . . .		8 930 163,15
Prestations à charge de l'assurance maladie . . . . .		1 815 068,66
Facturation placement aux usagers . . . . .		157 638,19
Forfait produits d'aide et de soins . . . . .		107 771,75
Autres prestations de service . . . . .		3 764,96
Ventes d'éléments destinés à la revente . . . . .		0,00
Produits des activités annexes:		
Loyer . . . . .		15 944,64
Vente Repas . . . . .		173 658,20
Téléphone/tv/internet . . . . .		16 020,42
Vente de tableaux . . . . .		305,00
Vente de photocopies . . . . .		8 050,92
Autres . . . . .		15 929,97
Autres produits d'exploitation . . . . .	8 734 137,24	
Cotisations, Dons, legs . . . . .		106 027,84
Subventions d'exploitation . . . . .		7 003 610,65
Quote part Subvention Pietert . . . . .		8 265,41
Quote part Subvention FSFISF . . . . .		225 078,90
Quote part Subvention CIPHA . . . . .		507 389,54
Autres produits d'exploitation . . . . .		436 174,90
Reprise sur provisions . . . . .		447 590,00
2) Produits de participation . . . . .	0,00	
Reprise sur correction de valeur sur participations . . . . .		0,00
3) Produits sur autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé . . . . .	0,00	
Reprise sur correction de valeur sur créances entreprises liées . . . . .		0,00
Reprise sur correction de valeur sur créances commerciales . . . . .		0,00
4) Intérêts et Produits Financiers . . . . .	67 173,84	
Autres Intérêts et Produits Assimilés . . . . .		67 173,84
5) Produits Exceptionnels . . . . .	0,00	
PERTE		
TOTAL CREDIT . . . . .	<u>22 038 715,09</u>	

Dudelange, le 23/03/2016.

Certifié sincère et conforme à la comptabilité

Henri Grethen

Président du Conseil d'Administration

*Budget 2016 de la Fondation Kräzbiërg*

DEPENSES		
Compte	Libellés	Montant
601	Matières premières . . . . .	229'311.14
602	Matières consommables . . . . .	400'636.31
603	Fournitures consommables . . . . .	62'173.50
608	Achats non stockés et achats incorporés aux ouvrages et produits . . . . .	409'458.95
611	Loyers et charges locatives . . . . .	125'672.93
612	Sous-traitance, entretiens et réparations . . . . .	1'939'435.37

613	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	88'487.02
614	Primes d'assurance	63'197.00
615	Frais de marketing et de communication	137'538.36
616	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	37'808.12
618	Charges externes diverses	200'699.59
621-623	Rémunérations-Cotisations patronales	16'677'508.31
646	Impôts, taxes et versements assimilés	24'441.44
648	Autres charges d'exploitation diverses	40'165.00
655	Intérêts et escomptes	100.00
668	Autres charges exceptionnelles	1'079'955.23
	<b>Total général</b>	<b>21'516'588.27</b>
	<b>RECETTES</b>	
	Compte Libellés	Total
744	Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques	5'872'356.06
7088	Autres éléments divers du chiffre d'affaires	910'809.31
7552	Intérêts bancaires et assimilés	25'000.00
70821	Loyer immobilier et charges	17'320.00
706172	Accueil jour et nuit (internats, centres d'accueil)	3'439'566.53
706192	Services prestés par d'autres professions de santé	1'634'239.88
706193	Services d'aide et de soins	9'617'296.48
	<b>Total général</b>	<b>21'516'588.27</b>
	Résultat budgétaire	0.00

Dudelange, le 23/03/2016.

Henri Grethen

*Président du Conseil d'Administration*

*Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé  
31 décembre 2015*

*Table des matières*

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1-2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	3-4
- Compte de profits et pertes	5
- Annexe	6-14

*Rapport d'audit*

*Rapport sur les comptes annuels*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Kräizbiërg, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et J'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

**Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-

ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Kräizbiërg au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

PricewaterhouseCoopers

Société coopérative

Représentée par François Mousel

#### Bilan au 31 décembre 2015

	2015	2014
	EUR	EUR
<b>ACTIF</b>		
ACTIF IMMOBILISE . . . . .	9.777.187,87	10.349.927,99
Immobilisations corporelles (note 3)		
Terrains et constructions . . . . .	7.735.769,30	8.279.900,15
Autres installations, outillage et mobilier . . . . .	858.693,57	887.302,84
	<u>8.594.462,87</u>	<u>9.167.202,99</u>
Immobilisations financières (note 4)		
Parts dans des entreprises liées . . . . .	1.182.725,00	1.182.725,00
Créances sur des entreprises liées	-	-
ACTIF CIRCULANT . . . . .	19.123.257,66	16.696.137,29
Stocks (note 5) . . . . .	169.280,00	169.280,00
Créances (note 6)		
Créances résultant de ventes et prestations de services		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	978.937,51	1.257.838,87
Autres créances		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	168.528,42	823.186,55
	<u>1.147.465,93</u>	<u>2.081.025,42</u>
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . .	17.806.511,73	14.445.831,87
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .	1.488,91	1.234,91
	<u>28.901.934,44</u>	<u>27.047.300,19</u>
<b>PASSIF</b>		
CAPITAUX PROPRES (note 7) . . . . .	26.609.987,54	25.067.092,31
Dotation en capital . . . . .	6.927.448,37	6.836.320,40
Autres réserves . . . . .	9.934.558,67	7.215.738,59
Résultat de l'exercice . . . . .	2.147.131,03	2.860.350,98
Subventions d'investissement en capital (note 8) . . . . .	7.600.849,47	8.154.682,34
PROVISIONS (note 9) . . . . .	98.388,66	98.388,66
DETTES NON SUBORDONNEES . . . . .	2.158.950,85	1.848.136,21
Dettes sur achats et prestations de services		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	324.769,60	227.188,18
Dettes envers des entreprises liées		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	131.108,79	96.301,77
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	890.843,65	849.504,69
Autres dettes (note 10)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	812.228,81	675.141,57
COMPTES DE REGULARISATION . . . . .	34.607,39	33.683,01

28.901.934,44	27.047.300,19
---------------	---------------

*Compte de profits et pertes*  
*Exercice clos le 31 décembre 2015*

CHARGES	2015 EUR	2014 EUR
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables . . . . .	1.009.932,18	1.019.025,13
Autres charges externes . . . . .	2.403.951,62	2.303.160,50
Frais de personnel (note 11)		
Salaires et traitements . . . . .	13.755.018,37	13.739.428,38
Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .	2.019.917,53	1.967.040,32
Remboursement Mutualité des employeurs . . . . .	(638.240,76)	(602.541,40)
Corrections de valeur nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .	827.954,98	873.737,03
Correction de valeur sur éléments de l'actif circulant (note 3) . . . . .	41.546,59	0,00
Autres charges d'exploitation . . . . .	465.922,06	502.187,30
Intérêts et charges assimilées . . . . .	7,39	0,05
Charges exceptionnelles . . . . .	5.574,30	15.282,72
Profit de l'exercice . . . . .	2.147.131,03	2.860.350,98
	22.038.715,09	22.677.671,01
PRODUITS		
Montant net du chiffre d'affaires . . . . .	13.237.404,01	13.519.291,96
Autres produits d'exploitation (note 12) . . . . .	8.734.137,24	9.083.868,01
Intérêts et produits financiers . . . . .	67.173,84	74.511,04
Produits exceptionnels (note 13) . . . . .	0,00	0,00
	22.038.715,09	22.677.671,01

**Annexe**  
**31 décembre 2015**

**Note 1. Généralités.** La Fondation Kräizbiërg a été constituée à Luxembourg le 21 juin 1982 suivant acte publié au Mémorial C. Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 206 du 22 septembre 1982. Le statut d'établissement d'utilité publique a été conféré à la Fondation le 21 juillet 1982 par arrêté grand-ducal.

La Fondation a pour objet l'amélioration de la condition morale, sociale et matérielle des personnes physiquement handicapées, ceci notamment sur les plans de la prévention, de la médecine, de l'éducation, de la scolarisation, de la rééducation, de la formation et de l'adaptation au travail, de l'insertion sociale. La Fondation a en outre pour but de promouvoir un climat propice à la réforme des lois pour inadaptés et à la création d'établissements et de services adaptés aux besoins spécifiques des personnes atteintes d'affections invalidantes. Elle peut poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement à la réalisation de son objet social. Elle peut s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

La Fondation est exempte des impôts sur le revenu ainsi que de l'impôt sur la fortune au profit de l'Etat et des communes.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre.

**Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables.**

**2.1. Principes généraux**

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes, règles et méthodes comptables imposés par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, ainsi qu'aux politiques comptables décrites ci-après.

La ventilation des comptes ainsi que la présentation des comptes annuels ont été revus. Afin d'assurer la comparabilité, les chiffres comparatifs des comptes annuels ont été adaptés (notes 6, 9,10,12,13 ci-après).

**2-2. Principales règles d'évaluation**

**Conversion des devises**

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture du bilan:

- les immobilisations corporelles et financières exprimées dans une autre devise que la devise du bilan restent converties au cours de change historique;

- les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés au plus haut de leur valeur en cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient y compris la taxe sur la valeur ajoutée non récupérable, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire sur base de la durée de vie estimée. Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Terrains	-
Constructions	4%
Aménagement extérieur	5%
Installations techniques et machines	10% à 25%
Autres installations techniques et outillages	10% à 25%
Matériel de transport	10% à 25%
Matériel de bureau	20% à 50%

#### Parts dans des entreprises liées

Les parts dans des entreprises liées sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur estimée par le Conseil d'Administration, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Pour déterminer la valeur estimée, le Conseil d'Administration se base sur les états financiers des sociétés à évaluer et/ou sur d'autres informations et documents disponibles,

#### Subventions

Les subventions reçues pour la réalisation d'investissement en immobilisations corporelles sont maintenues au passif du bilan et amorties sur une période équivalente à la durée de vie estimée des immobilisations corporelles financées par ces subventions.

Les subventions d'exploitation reçus pour les frais de fonctionnement et de personnel sont reconnues en résultat dans la rubrique des autres produits d'exploitation.

La Fondation accorde également des subventions d'investissements aux Ateliers Kräizbiere dont l'objet est la production et la commercialisation de produits et services par des personnes en situation de handicap.

#### Créances

Les créances de l'actif immobilisé et de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### Stocks

Les stocks sont composés d'une immobilisation corporelle issue d'un legs et sont valorisés au coût historique estimé au moment du legs. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### Traitement des dons

Les recettes en provenance des dons et d'autres événements caritatifs organisés figureront en tant que produits sur des sous-comptes correspondants au compte de profits et pertes.

Le Conseil d'Administration, après clôture de l'exercice, arrête la répartition du résultat.

Si celui-ci est positif, un montant jusqu'à concurrence du montant des dons et des recettes de la soirée de gala sera attribué à la réserve d'investissement (note 7). Dans le cas d'une perte de l'exercice, le Conseil d'Administration décidera de l'affectation de la perte.

### Note 3. Immobilisations corporelles.

	Terrains et constructions EUR	Autres installations, outillage et mobilier EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	16.777.225,03	5.072.924,16
Acquisitions de l'exercice	46.496,12	208.718,74
Sorties de l'exercice	-	-

Prix d'acquisition à la fin de l'exercice . . . . .	16.823.721,15	5.281.642,90
Corrections de valeur, au début de l'exercice . . . . .	(8.497.324,88)	(4.185.621,32)
Dotations de l'exercice . . . . .	(590.626,97)	(237.328,01)
Reprises de l'exercice . . . . .	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice . . . . .	(9.087.951,85)	(4.422.949,33)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice . . . . .	7.735.769,30	858.693,57

**Note 4. Immobilisations financières.**

Parts dans des entreprises liées		2015	2014			
		EUR	EUR			
Prix d'acquisition, au début de l'exercice . . . . .		1.182.725,00	1.182.725,00			
Acquisitions de l'exercice . . . . .		-	-			
Diminutions de l'exercice . . . . .		-	-			
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice . . . . .		1.182.725,00	1.182.725,00			
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice . . . . .		1.182.725,00	1.182.725,00			
Nom de la société	Adresse	Fraction de capital détenu %	Date de clôture du dernier exercice	Coût d'acquisition EUR	Capitaux propres au 31.12.15 EUR	Résultat de l'exercice au 31.12.15 EUR
Ateliers Kräizbiërg	Route de Zoufftgen L-3598 Dudelange	100%	31 décembre 2015	1.182.725,00	1.475.132,02	(62.099,62)

Les parts dans les entreprises liées n'ont pas fait l'objet de correction de valeurs au 31.12.2015. Selon le Conseil d'Administration, il n'existe pas de réduction de valeurs à caractère permanent. Il a donc été décidé de garder la valeur de cet actif à son coût d'acquisition.

Créances sur des entreprises liées

Ce poste inclut un prêt accordé aux Ateliers Kräizbiërg pour un montant d'EUR 335.200,10 qui a été complètement déprécié. En effet, les Ateliers Kräizbiërg ne comptent pas, à moyen terme, rembourser ce prêt car ces liquidités sont nécessaires à l'exercice de leurs activités.

**Note 5. Stocks.**

	2015	2014
	EUR	EUR
Stocks de terrains et d'immeubles . . . . .	169.280,00	169.280,00
	169.280,00	169.280,00

En 2008, la Fondation a fait l'objet de dons de successions sous réserve d'un droit d'habitation viager et gratuit. Une provision de 20% a été enregistrée afin de faire face d'une part à une éventuelle diminution des valeurs de marché et des frais de cessions.

**Note 6. Créances.**

	2015	2014
	EUR	EUR
Créances résultant de ventes et prestations de services . . . . .	978.937,51	1.257.838,87
Créances Ministère de la Famille . . . . .	56.374,15	712.236,43
Autres créances . . . . .	112.154,27	110.950,12
	1.147.465,93	2.081.025,42

La facturation à établir auprès de la Caisse Nationale de Santé a fait l'objet d'un reclassement de la rubrique autre créances vers la rubrique créances résultant de ventes et prestations de service. Pour permettre une comparabilité des données, le même reclassement a été réalisé sur l'exercice 2014.

**Note 7. Capitaux propres.**

	Dotation en capital	Autres réserves	
		Réserves	Réserve d'investissement
	EUR	EUR	EUR
Situation au début de l'exercice . . . . .	6.836.320,40	6.313.034,54	894.991,80
Dotation de réserves . . . . .	91.127,97	-	-
Utilisation de réserves . . . . .	-	-	(455.558,62)

Affectation de l'exercice . . . . .	-	2.222.014,72	621.048,51
Résultat de l'exercice . . . . .	-	-	-
Situation à la fin de l'exercice . . . . .	6.927.448,37	8.535.049,26	1.060,481,69
		Autres réserves	Résultat de
		Fonds dédiés	l'exercice
		blanContact	
		EUR	EUR
Situation au début de l'exercice . . . . .	-	7.712,25	2.860.350,98
Dotation de réserves . . . . .	335.255,72	-	-
Utilisation de réserves . . . . .	-	(21.228,00)	-
Affectation de l'exercice . . . . .	-	17.287,75	(2.860.350,98)
Résultat de l'exercice . . . . .	-	-	2.147.131,03
Situation à la fin de l'exercice . . . . .	335.255,72	3.772,00	2.147.131,03

Les autres réserves sont composées des éléments suivants:

- Les réserves non affectées.

- La réserve d'investissement: cette réserve est dotée à partir des dons et legs ainsi que des recettes des événements caritatifs (note 2.2). Cette réserve sert à financer des projets d'investissements. Lorsque ces fonds seront utilisés dans les exercices ultérieurs dans le contexte de réalisation de projets d'investissements, une dotation en capital sera actée.

- Les fonds dédiés: les dons reçus pendant l'exercice marqués pour un projet ou service spécifique qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice, sont comptabilisés dans cette rubrique spécifique. Lorsque ces fonds seront utilisés dans les exercices ultérieurs dans le contexte de la réalisation du projet, une dotation en capital sera actée.

- La réserve blanContact: cette réserve est utilisée pour soutenir le projet blanContact qui a été initié par le «Mierscher Kulturhaus».

#### Note 8. Subventions.

	2015	2014
	EUR	EUR
Valeur brute, au début de l'exercice . . . . .	15.921.988,17	15.445.949,39
Augmentations . . . . .	311.706,95	476.038,78
Valeur brute à la fin de l'exercice . . . . .	16.233.695,12	15.921.988,17
Quote-part virée au résultat, au début de l'exercice . . . . .	(7.767.305,83)	(7.012.025,09)
Variation de l'exercice . . . . .	(865.539,82)	(755.280,74)
Quote-part virée au résultat, à la fin de l'exercice . . . . .	(8.632.845,65)	(7.767.305,83)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice . . . . .	7.600.849,47	8.154.682,34

Les subventions accordées à la Fondation proviennent du Ministère de la Famille (valeur nette comptable d'EUR 7.530.849,47) ainsi que de la société Arcelor Mittal (valeur nette comptable d'EUR 70.000,00).

#### Note 9. Provisions.

	Provisions
	EUR
Solde au début de l'exercice . . . . .	98.388,66
Dotation de l'exercice . . . . .	0,00
Reprise de l'exercice . . . . .	0,00
Solde à la fin de l'exercice . . . . .	98.388,66

Cette provision représente une provision constituée en 2013 pour faire face au litige qui oppose la Fondation au cabinet d'architecte Paul Muller (Construction du Domaine Schoumansbongert) pour EUR 98.388,66.

Une provision pour congés légaux non pris à la date de clôture et heures supplémentaires à récupérer a fait l'objet d'un reclassement vers la rubrique autres dettes. Afin de garantir une comparabilité des exercices 2015 et 2014, le même reclassement a été opéré sur 2014.

**Note 10. Autres dettes.** Les autres dettes tiennent compte d'un montant de EUR 144,245,32 à rembourser au Ministère de la Famille suite au décompte de 2015 (EUR 40.717,83 en 2014),

Elles incluent également une provision pour congés légaux non pris au à la date de clôture et heures supplémentaires à récupérer pour EUR 414.219,08 (EUR 447.590,00 en 2014). Cette provision a fait l'objet d'un reclassement vers la rubrique autres dettes. Afin de garantir une comparabilité des exercices 2015 et 2014, le même reclassement a été opéré sur 2014.

**Note 11. Personnel.** Nombre de personnes occupées en moyenne au cours de l'exercice:

2015	2014
------	------



Employés . . . . .	256,75	253,25
Salaires et traitements . . . . .	13.755.018,37	13.739.428,38
Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .	2.019.917,53	1.967.040,32
Remboursement Mutualité des employeurs . . . . .	(638.240,76)	(602.541,40)
	<u>15.136.695,14</u>	<u>15.103.927,30</u>

**Note 12. Autres produits d'exploitation.** Les autres produits d'exploitation, pour un montant total d'EUR 8.734.137,24 sont principalement composés:

- des dons et legs pour EUR 106.027,84 (EUR 621.049,00 en 2014). Cette position d'abord présentée dans la rubrique montant net du chiffre d'affaires a fait l'objet d'un reclassement comptable vers la rubrique autres produits d'exploitation. Pour permettre une comparabilité des exercices 2015 et 2014, le même reclassement a été réalisé sur l'année 2014.

- des subventions d'exploitation, pour un montant d'EUR 7.003.610,65, dont un montant d'EUR 7.002.510,65 en provenance du Ministère de la Famille pour financer les frais de fonctionnement et de personnel (EUR 7.001.908,57 en 2014).

- de la quote-part de subventions d'investissement virées au résultat pour un montant d'EUR 740.733,85 (EUR 709.406,91 en 2014), qui sont reprises au même rythme que les amortissements des immobilisations correspondantes.

- d'autres produits d'exploitation pour EUR 354.838,71 (EUR 229.119,16 en 2014) tels que remboursements pré-retraite, congés politique, congés formation et participation légale de la CNS. Ce montant figurait en produits exceptionnels en 2014. Pour permettre une comparabilité des exercices 2015 et 2014, le même reclassement a été réalisé sur l'année 2014.

- d'autres produits d'exploitation divers de EUR 81.336,19 (EUR 522.384,37 en 2014)

**Note 13. Produits exceptionnels.** Des reclassements sur cette position ont été opérés vers la rubrique des autres produits d'exploitation (note 12). Cette position reprenait principalement les remboursements de pré-retraites congés politique, congés formation et participation légale de la CNS. Pour permettre une comparabilité des exercices 2015 et 2014, le même reclassement a été réalisé sur l'année 2014.

*Liste des membres du Conseil d'Administration au 23 mars 2016*

Nom	Prénom	Fonction	Profession	Domicile
Berg	Jeannot	Administrateur	Assistant personnel du Ministre, Conseiller de Gouvernement adjoint	L-3410 Dudelange, 7, rue des Aubépines
Bock	Carlo	Vice-président Secrétaire	Retraité	L-2320 Luxembourg, 27, boulevard de la Pétrusse
Bodyr	Alex	Administrateur	Avocat	L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès
Dall'Agnol	Claudia	Administrateur	Fonctionnaire communale, députée	L-3416 Dudelange, 122, rue Sainte Barbe
Glodt	Marc	Administrateur	Avocat à la Cour	L-5813 Fentange, 16, rue Pierre Anen
Grethen	Henri	Président	Député honoraire	L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill
Jaeger	Marc	Administrateur	Magistrat	L-1544 Luxembourg, 24, rue Jean-Baptiste Fresez
Mergen	Martine	Administrateur	Médecin, députée	L-1319 Luxembourg, 34, rue Cents
Paulus	Aloyse	Administrateur	Professeur, Bourgmestre de la Commune de Kehlen	L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln
Pauly	Fernand	Administrateur	Médecin	L-2241 Luxembourg, 45, rue Tony Neuman
Pütz	Aline	Vice-présidente	Commune de Schengen	L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, Wäistrooss
Schaack	Joseph	Administrateur	Retraité	L-8083 Bertrange, 17, rue du Parc
Schmit	Romain	Administrateur	Employé privé	L-5451 Stadtbredimus, 46A, rue Dicks
Wolter	Michel	Administrateur	Député-maire	L-4937 Hautcharage, 1, rue J-P Origer

Dudelange, le 23 mars 2016.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Henri Grethen

*Président*

Référence de publication: 2016084771/570.

(160051866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

---

**LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 68.020.125,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-second day of March,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Emma HEIGHTON, employee, with professional address at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 21 March 2016.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177929, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 11 June 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 1<sup>st</sup> August 2013, number 1861, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 February 2016, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 533,508 (five hundred thirty-three thousand five hundred eight) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,331,625.- (one million three hundred thirty-one thousand six hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 66,688,500.- (sixty-six million six hundred eighty-eight thousand five hundred euro) to an amount of EUR 68,020,125.- (sixty-eight million twenty thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 10,653 (ten thousand six hundred fifty-three) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"), in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,331,677.82 (one million three hundred thirty-one thousand six hundred seventy-seven euro and eighty-two cents) which shall be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 1,331,625.- (one million three hundred thirty-one thousand six hundred twenty-five euro) and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 52.82 (fifty-two euro and eighty-two cents).

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 68,020,125.- (sixty-eight million twenty thousand one hundred twenty-five euro) represented by 544,161 (five hundred forty-four thousand one hundred sixty-one) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole

signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,331,625.- (one million three hundred thirty-one thousand six hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 66,688,500.- (sixty-six million six hundred eighty-eight thousand five hundred euro) to an amount of EUR 68,020,125.- (sixty-eight million twenty thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 10,653 (ten thousand six hundred fifty-three) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,331,677.82 (one million three hundred thirty-one thousand six hundred seventy-seven euro and eighty-two cents).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 10,653 (ten thousand six hundred fifty-three) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,331,677.82 (one million three hundred thirty-one thousand six hundred seventy-seven euro and eighty-two cents) which shall be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 1,331,625.- (one million three hundred thirty-one thousand six hundred twenty-five euro) and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 52.82 (fifty-two euro and eighty-two cents).

All the 10,653 (ten thousand six hundred fifty-three) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,331,677.82 (one million three hundred thirty-one thousand six hundred seventy-seven euro and eighty-two cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 544,161 (five hundred forty-four thousand one hundred sixty-one) ordinary shares of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 68,020,125.- (sixty-eight million twenty thousand one hundred twenty-five euro) represented by 544,161 (five hundred forty-four thousand one hundred sixty-one) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Emma HEIGHTON, employée, avec adresse professionnelle à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 mars 2016.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177929, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 11 juin 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1<sup>er</sup> août 2013, numéro 1861, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 25 février 2016, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 533.508 (cinq cent trente-trois mille cinq cent huit) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.331.625,- (un million trois cent trente et un mille six cent vingt-cinq euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 66.688.500,-(soixante-six million six cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) à un montant de EUR 68.020.125,- (soixante-huit millions vingt mille cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 10.653 (dix mille six cent cinquante-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.331.677,82 (un million trois cent trente-et-un mille six cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-deux cents) qui sera alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 1.331.625,- (un million trois cent trente-et-un mille six cent vingt-cinq euros) et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 52.82 (cinquante-deux euros et quatre-vingt-deux cents).

B. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 68.020.125,- (soixante-huit millions vingt mille cent vingt-cinq euros), représenté par 544.161 (cinq cent quarante-quatre mille cent soixante-et-une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.331.625,- (un million trois cent trente et un mille six cent vingt-cinq euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 66.688.500,-(soixante-six million six cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) à un montant de EUR 68.020.125,- (soixante-huit millions vingt mille cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 10.653 (dix mille six cent cinquante-trois) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 10.653 (dix mille six cent cinquante-trois) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.331.677,82 (un million trois cent trente et un mille six cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-deux cents) qui sera alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 1.331.625,- (un million trois cent trente-et-un mille six cent vingt-cinq euros) et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 52.82 (cinquante-deux euros et quatre-vingt-deux cents).

L'ensemble des 10.653 (dix mille six cent cinquante-trois) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.331.677,82 (un million trois cent trente-et-un mille six cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-deux cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 544.161 (cinq cent quarante-quatre mille cent soixante-et-une) parts sociales ordinaires de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 68.020.125,- (soixante-huit millions vingt mille cent vingt-cinq euros), représenté par 544.161 (cinq cent quarante-quatre mille cent soixante-et-une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 mars 2016. 2LAC/2016/6568. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016087264/186.

(160054907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

**FR Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 204.534.

Suite à une erreur matérielle, le document destiné à la publication rectifié a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, et remplacent le document précédemment déposé en date du 14 mars 2016 sous la référence L160044026

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr. Frank REISBOL, private individual, having the Danish nationality, born on 4<sup>th</sup> August 1967 in Copenhagen, Denmark, professionally residing at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg,

here duly represented by Mr. Ajit Singh RAI, employee, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on March 1<sup>st</sup> 2016; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "FR Holding Sàrl".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at fifty five thousand euro (EUR 55,000.-) divided into fifty five thousand (55,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice. Any such notice shall specify the agenda and the nature of the business to be transacted.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The meetings of the Board of Managers shall be held in the registered office or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of May at 3 p.m. CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions. In addition, at any time, the general meeting of shareholders shall have the power to make any further distribution in the same manner as the annual general meeting of shareholders provided there are enough available funds.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders on the basis of interim accounts. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and payment*

The share capital of the Company has been subscribed by the Sole Shareholder, Frank REISBOL, as follows:

Shares: .....	55,000 Shares
Total: .....	55,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifty five thousand euro (EUR 55,000.-) corresponding to a share capital of fifty five thousand euro (EUR 55,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

### *Resolutions of the sole shareholder*

#### *First resolution*

The incorporating Sole Shareholder resolved to establish the registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The incorporating Sole Shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Frank REISBOL, private individual, having the Danish nationality, born on 4<sup>th</sup> August 1967 in Copenhagen, Denmark, professionally residing at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg,

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le premier jour du mois de mars.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Frank REISBOL, particulier, de nationalité danoise, né le 4 août 1967 à Copenhague, Danemark, professionnellement résidant à 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg,

représentée par Monsieur Ajit Singh RAI, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «FR Holding S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la municipalité par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) divisé en cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur au pair comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, ou sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. Une telle convocation indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Une convocation écrite devra être transmise pour toutes les réunions du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant de la date prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans lequel cas la nature de ces circonstances devra être énoncée dans la convocation de la réunion du Conseil Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à la convocation par consentement écrit énoncé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées sous forme de procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec ces Articles ainsi qu'avec les dispositions applicables de la Loi.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi de Mai à 15 heures HEC.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. De plus, l'assemblée générale des associés a, à tout moment, le pouvoir d'effectuer des distributions supplémentaires de la même façon que lors de l'assemblée générale annuelle des associés sous réserve qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés sur base de comptes intérimaires. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit par l'Associé Unique Monsieur Frank REISBOL comme suit:

Parts Sociales: .....	55.000 Parts Sociales
Total: .....	55.000 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payées, de sorte que la somme de cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,-) correspondant au capital social de cinquante-cinq mille Euros (EUR 55.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

### *Assemblée générale extraordinaire Première résolution*

L'Associé unique a décidé d'établir le siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième résolution*

L'Associé unique a décidé de fixer à un le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer la personne suivante pour une période indéterminée:

Monsieur Frank REISBOL, particulier, de nationalité danoise, né le 4 août 1967 à Copenhague, Danemark, professionnellement résidant à 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. S. RAI, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7642. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016084779/556.

(160051832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

**Promopharm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 57.445.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 11 avril 2016 que:

La cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 11 février 2016 de nommer Mademoiselle Lynn SCHOCKWEILER, étudiante, née le 1<sup>er</sup> juin 1991 à Luxembourg, demeurant au 27, rue Jean Wolter, L-5892 Alzingen, aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. René SCHOCKWEILER, Administrateur de la société, décédé a été ratifiée.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Manou SCHOCKWEILER, employé privé, né le 14 septembre 1957 à Eischen, demeurant au 27, rue Jean Wolter, L-5892 Alzingen;

- Madame Josette WOLFF épouse SCHOCKWEILER, née le 27 avril 1933 à Eischen, demeurant au 40, rue de Hobscheid L-8473 Eischen, et

Et aux fonctions d'Administrateur Délégué:

- Monsieur Manou SCHOCKWEILER, employé privé, né le 14 septembre 1957 à Eischen, demeurant au 27, rue Jean Wolter, L-5892 Alzingen;

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes:

- Madame Sylviane Dummong-Kemp, comptable, demeurant à L-6942 Niederanven, 21, rue Mielstrachen.

Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur Délégué et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Les démissions de Madame Josette WOLFF épouse SCHOCKWEILER et Mademoiselle Lynn SCHOCKWEILER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

La nomination de Monsieur Manou SCHOCKWEILER, né le 14 septembre 1957 à Eischen, demeurant au 27, rue Jean Wolter, L-5892 Alzingen, en tant qu'administrateur unique de la société a été acceptée. Il aura le pouvoir de signature individuel pour engager la société.

Le mandat d'Administrateur unique prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 11 avril 2016.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016095477/38.

(160064951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.